

Compte rendu N°11
-
CONSEIL MUNICIPAL DU 20-11-2018

OUVERTURE DE SEANCE A 19H00

D.2018- 63 : Convention d'adhésion à la médecine préventive avec le Centre de Gestion 32.....	2
D.2018-64 : Projet de périmètre en vue de la fusion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la vallée d'Arros et du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Marciac.....	3
D.2018-65 : Prêt relais TVA pour l'année 2018.....	3
D.2018-66 : Prêt à court terme pour la construction du gymnase.....	4
D.2018-67 : Délibération pour justifier le don de l'association Marciac Culture Patrimoine Tradition pour les travaux de protection des ouvertures de la chapelle.....	4
D.2018-68 : Vote de crédits supplémentaires pour les travaux en régie effectués en 2018.....	5
D.2018-69: Demande de mise à disposition du studio des granges auprès de l'intervenante de chant choral à l'Astrada.....	6
D.2018-70 : Demande du Club Soroptimist Auch-Armagnac pour participer à la campagne « Oranger le monde ».....	6
D.2018-71 : Projet d'organisation des services techniques par secteurs et par métiers et annualisation du temps de travail.....	6
Informations diverses :	7
Questions diverses :	7

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Vote
15	11	15
Date de convocation :		
14 Novembre 2018		

L'an deux mille dix-huit, le mardi vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Maire.

Le Conseil Municipal :

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GUILHAUMON, Dominique DUMONT ; Jean-Luc MEILLON ; Géraldine PERY ; Jérôme DELESALLE ; Marie-Thérèse BAUD-GERS ; Pierre BARNADAS ; Thierry LAFFOURCADE ; Carine GUILLET ; Christophe PESANDO ; Céline VIATEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Claude LASSERRE donne procuration à D. DUMONT ; Corine BARRERE donne procuration MT BAUD-GERS ; Thierry CAUBET donne procuration à JL MEILLON ; Frédérique SADELER donne procuration à C VIATEAU.

Le compte -rendu relatif à la dernière séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Madame Carine GUILLET est désignée comme secrétaire de séance.

D.2018- 63 : Convention d'adhésion à la médecine préventive avec le Centre de Gestion 32.

Monsieur le Maire informe que par délibération du 15 mai 2018, le conseil d'administration du Centre de gestion a décidé de modifier la facturation du service de médecine préventive et de santé au travail. Les motifs invoqués sont d'une part l'évolution de la mission de la médecine préventive et d'autre part l'évolution des besoins exprimés par les collectivités et les établissements (modulation de la périodicité des visites selon l'exposition aux risques – tiers temps – mission de conseil en prévention – visite de reprise...) qui ne s'inscrivent plus dans une activité reposant sur la facturation à l'acte. L'objet de la convention est donc double - rendre le dispositif compatible avec l'évolution des missions du service et des besoins des collectivités et des établissements mais aussi - maintenir le prélèvement financier global du centre de gestion auprès des collectivités et des EPCI dans les limites de la facturation actuelle afin de maintenir l'équilibre du service et d'en simplifier les modalités.

Si notre collectivité est signataire de cette nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2019, cette prestation qui faisait l'objet d'une facturation à l'acte (par visite et par agent) sera incluse dans la cotisation additionnelle au Centre de gestion. Elle sera portée de 0,70% à 0,82% de la masse salariale pour l'ensemble des affiliés obligatoires et de 0,10% à 0,15% pour les affiliés volontaires.

Le taux de cotisation de base reste inchangé.

La convention est conclue pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer :

- ✓ la convention d'adhésion à la médecine préventive proposée par le CDG32.

D.2018-64 : Projet de périmètre en vue de la fusion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la vallée d'Arros et du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Marciac.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté n°32-2018-09-24-001 portant projet de périmètre en vue de la fusion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la vallée de l'Arros et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Marciac, accompagné du projet des statuts du futur syndicat. Il précise qu'en application des dispositions de l'article L5212-27II du CGCT, la fusion sera prononcée par arrêté préfectoral si les conditions de majorité qualifiées sont réunies et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le projet de périmètre de fusion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ Approuve l'arrêté de périmètre de fusion
- ✓ Approuve le projet de statuts annexé à cet arrêté

Et autorise Monsieur le Maire à :

- ✓ Signer le projet de statuts annexé.

D.2018-65 : Prêt relais TVA pour l'année 2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser un emprunt relais sur les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de l'année 2018 pour un montant de 100 000 euros destiné à financer la TVA et précise qu'il sera remboursé par le versement du FCTVA en provenance de l'Etat, l'année N+1. Il informe le Conseil municipal des propositions des différents organismes bancaires consultés par la collectivité.

Après avoir pris connaissance des propositions de prêt établies par différentes banques, le Conseil Municipal décide :

De contracter auprès de la Banque Postale, un prêt relais TVA pour un montant de 100 000 Euros dont le remboursement s'effectuera :

- sur une durée maximale de 24 mois
- au taux fixe de 0.35 % avec paiement trimestriel d'intérêts et remboursement du capital in fine
- montant des frais de dossier : 200 euros.
- Il précise l'absence de pénalités en cas de remboursement anticipé (sous réserve d'un préavis de 35 jours calendaires).

Monsieur le Maire est autorisé à :

- signer le contrat de prêt ainsi que toutes pièces à intervenir
- prend l'engagement d'inscrire en priorité les dépenses obligatoires sur les prochains budgets et notamment sur le budget en cours.
- de l'inscrire à l'article 1641 en recettes d'investissement.

D.2018-66 : Prêt à court terme pour la construction du gymnase.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contenu de la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2018 précisant le plan de financement du projet de construction d'un gymnase (coût des travaux 1.500.000 Euros HT).

Afin d'honorer les dépenses relatives à ces travaux et dans l'attente des versements de subventions, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser un emprunt à court terme pour un montant de 1.200.000 euros.

Après avoir pris connaissance des propositions de prêt établies par les trois organismes bancaires consultés, le Conseil Municipal décide :

De contracter auprès de la Banque Postale, un prêt à court terme pour un montant de 1.200.000 Euros dont le remboursement s'effectuera :

- sur une durée maximale de 24 mois
- au taux fixe de 0.35 % avec paiement trimestriel d'intérêts et remboursement du capital in fine
- par un versement de l'intégralité des fonds au plus tard le 09 janvier 2019
- montant des frais de dossier : 1 200 Euros.
- Il précise l'absence de pénalités en cas de remboursement anticipé (sous-réserve d'un préavis de 35 jours calendaires)

Monsieur le Maire est autorisé à :

- signer le contrat de prêt ainsi que toutes pièces à intervenir
- prend l'engagement d'inscrire en priorité les dépenses obligatoires sur les prochains budgets.

D.2018-67 : Délibération pour justifier le don de l'association Marcillac Culture Patrimoine Tradition pour les travaux de protection des ouvertures de la chapelle.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la réception d'un courrier de l'association Marcillac Culture Patrimoine et Tradition en date du 21 septembre 2018.

Ce courrier de remerciements pour les travaux réalisés à la Chapelle et concernant la protection des ouvertures était accompagné d'un chèque d'un montant de mille trois-cent-trente-cinq euros et soixante centimes (1335,60 €). Ce montant couvre les frais de fermeture entre chevrons à l'aide de grillage. L'ensemble des travaux réalisés (mise en place d'une nacelle – nettoyage des gouttières – démontage et débouchage des descentes en zinc – fermeture entre chevrons et fermetures sous pannes) par une entreprise locale s'élèvent à deux mille vingt-trois euros hors taxe et sera pris en compte par la collectivité.

Ce don de l'association MCPT constitue une contribution précieuse au fonctionnement de la commune de Marcillac, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le maire à :

- ✓ Inscrire ce titre à la section fonctionnement, compte 7788 du budget de la commune de 2018.

D.2018-68 : Vote de crédits supplémentaires pour les travaux en régie effectués en 2018.

Au cours de l'année 2018, les employés municipaux ont réalisé des travaux tels que l'aménagement ou la réfection de différents bâtiments, notamment le lieux d'hébergement des routards, le local des restaurants du cœur, la buvette du stade, le club house de tennis, les toilettes du porche de la place du chevalier d'Antras.

Monsieur le Maire ajoute que les agents techniques ont également procédé à la pose de la deuxième tranche du mobilier urbain autour du lac et sur la place de l'Hôtel de Ville ainsi qu' à des travaux de remise aux normes électriques, notamment le changement de tous les blocs de secours de la salle des fêtes et des autres bâtiments.

Les charges de personnel, ainsi que les dépenses réalisées pour l'achat des matériaux nécessaires à ces opérations, entrent dans la définition des travaux en régie.

Monsieur le Maire propose de restituer à la section de fonctionnement, le montant des charges que la commune a supporté au cours de l'année ayant le caractère de travaux d'investissement. La comptabilité M14 prévoit, pour ce type d'opération, une opération d'ordre budgétaire nécessitant le vote de crédits supplémentaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° ARTICLE N° FONCTION	DESIGNATION DES ARTICLES INTITULE	CREDITS SUPPLEM. A VOTER	
		RECETTES	DEPENSES
722 - 01	Travaux en régie- Immobilisations corporelles	21.931,08	
023 - 01	Virement à la section d'investissement		21.931,08
	TOTAL EGAL	21.931,08	21.931,08

SECTION D'INVESTISSEMENT

N° ARTICLE N° FONCTION	DESIGNATION DES ARTICLES INTITULE	CREDITS SUPPLEM. A VOTER	
		RECETTES	DEPENSES
021-01	Virement de la section de fonctionnement	21.931,08	
2313-414	Aménagement mobilier urbain		7.838,73
2313-8285	Aménagement intérieur buvette du stade		820,74
2313-414	Mise aux normes électriques bats cmx		5.881,13
2313-8280	Réfection club house du tennis		1.494,64
2313-020	Finition intérieure toilettes du porche		2.870,12
2313-020	Réfection local des routards		2.567,16
2313-020	Réfection du local des restos du cœur		458,56
	TOTAL EGAL	21.931,08	21.931,08

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les recettes indiquées ci-dessus.

D.2018-69: Demande de mise à disposition du studio des granges auprès de l'intervenante de chant choral à l'Astrada.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du programme d'action culturelle et artistique de l'Astrada, la directrice de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle propose un atelier chant. Il aura lieu tous les mardis de 19H à 20H30 en dehors des vacances scolaires. Cet atelier a pour but la sensibilisation et l'accès de chacun à une pratique artistique amateur. Il est d'accès gratuit sans critère d'âge ou d'expérience. Il a débuté le 9 octobre 2018.

Une demande de mise à disposition du studio des granges a été déposée pour héberger ponctuellement l'intervenante en chant choral, qui intervient également les mercredis- matins à 8H au collège de Marciac dans le cadre des Ateliers d'Initiation à la Musique de Jazz. Cette demande est faite pour douze nuitées durant la saison 2018-2019.

Pour contribuer à la mise en œuvre de cette nouvelle activité, Monsieur le Maire propose que le studio des Granges soit mis à sa disposition à titre gracieux. Cette décision sera formalisée dans le cadre d'une convention.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

D.2018-70 : Demande du Club Soroptimist Auch-Armagnac pour participer à la campagne « Oranger le monde ».

Le Club Soroptimist est une organisation mondiale de femmes engagées dans la vie professionnelle et sociale, qui oeuvre à promouvoir le droit humain pour toutes, le statut et la condition de la femme, l'éducation, l'égalité, le développement et la paix. Soroptimist est l'abréviation de « scores ad optimum » ou « sœurs pour le meilleur ».

Ainsi, le Club Soroptimist Auch-Armagnac crée le 11 avril 1970, sollicite de Monsieur le Maire l'autorisation de participer à la campagne « Oranger le monde » du 25 novembre au 10 décembre 2018. Cette opération est destinée à illuminer d'espoir le regard des femmes victimes de violences (journée du 25 novembre) mais aussi de participer à la journée internationale des droits humains (journée du 10 décembre) : l'orange étant symbole d'un avenir meilleur.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre favorablement à cette demande.

D.2018-71 : Projet d'organisation des services techniques par secteurs et par métiers et annualisation du temps de travail

Dans le but d'améliorer l'organisation des services et de responsabiliser les agents, Monsieur le Maire présente le projet d'organisation des services techniques par secteurs et par métiers avec un agent référent et de procéder l'annualisation du temps de travail

1. Organisation par secteurs et agent référent potentiel :

- ⇒ Secteur lac et camping : Alain Pérès / Luc Duclos.
- ⇒ Secteur des hauts de Marciac : Didier Pajot et Luc Duclos pour le stade.
- ⇒ Secteur Centre ville : Robert Tenet et Aurélien Biran. Didier Pajot reste en charge du cimetière.

2. Organisation par métiers et agent référent :

- ⇒ Maçonnerie – Menuiserie : Hervé Lascombes.
- ⇒ Electricité : Franck Major

3. Annualisation du temps de travail :

- ⇒ Du 1^{er} AVRIL au 30 SEPTEMBRE : 39H/ semaine
- ⇒ Du 1^{er} OCTOBRE au 31 MARS : 31H/semaine.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve ce nouveau mode d'organisation qui a reçu la validation des personnels concernés et autorise Monsieur le Maire à l'expérimenter à compter du 1^{er} janvier 2019.

Informations diverses :

- Maison Saint Vigne.
- Contrat d'apprentissage de Damien Perreira.
- PPRI : réponse de la DDT 32.
- Présentation de la seconde tranche du programme d'aménagement du cloître
- Installation d'un psychiatre à la maison de santé les lundis, jeudis et samedi matin à partir du 7 janvier 2019.
- Buvette du stade : coût 18.544€ HT.
- Renouvellement DSP
- Agenda 2019.
- Résultats du budget participatif : le projet du mur d'escalade présenté par le collège a été, avec l'aval de la commune, retenu.
- Maison de retraite.
- Départ Marie Germaine Mora.

Questions diverses :

- Gymnase : pose de filets.
- Collecte des ordures ménagères : Mr Meillon informe le CM de l'intention du SICTOM de procéder à l'installation de containers enterrés à compter de 2019.
- Panneaux de signalétique pour les camions rejoignant la coopérative.

LEVÉE DE SEANCE A 20H56

Fait à Marciac le 21 Novembre 2018
Le Maire
Jean Louis GUILHAUMON



